

Le 6 janvier 2021, convocation adressée individuellement à chaque Conseiller Municipal pour la séance du 11 janvier 2021 à vingt heures.

Le Maire,

The image shows a handwritten signature in black ink over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE de SAINT-MARTORY' around the perimeter and '31630 (H.G.)' at the top. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a tree and a figure.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt et un et le onze janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-MARTORY s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur RASPEAU, Maire,

Etaient présents : Mmes et MM, GARDELLE David, LE PIETEC Pascal, FERRE Gérard, CAHUZAC Louis, MOURLAN Evelyne, CAMBRIEL Sandrine, ROUX Marie-Hélène, DEDIEU Yves, NAVARRO Matthieu, LE PIETEC Pascal, GARCIA Damien.

Etaient absents excusés : Mmes Claudette ARJO, Laëtitia LECURE, Sabine DIGNAT et Mr. Christian DAMBRUN

Monsieur Davis GARDELLE a été élu secrétaire de la séance.

INTEGRATION DES AGENTS CONTRACTUELS DANS LE RIFSEEP

Le Maire propose à l'assemblée délibérante d'intégrer aux bénéficiaires du RIFSEEP tous les contractuels, soit modifier l'article 1 en ce sens :

Le présent régime indemnitaire est attribué aux agents titulaires et stagiaires exerçant les fonctions du cadre d'emplois concerné ainsi qu'à tous les agents contractuels.

Le RIFSEEP est applicable aux cadres d'emplois suivants :

- Adjoints administratifs territoriaux ;
- Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles ;
- Adjoints techniques territoriaux ;

L'intégralité de la délibération du 11 mars 2019 reste inchangée.

PRET DEPARTEMENTAL POUR LES ALLEES DU CIMETIERE

Monsieur le Maire rappelle la demande d'aide sollicitée auprès du Conseil Départemental pour la réfection des allées du cimetière.

Puis il donne lecture de la décision de la Commission Permanente du Conseil Départemental en date du 24 septembre 2020 qui attribue un prêt sans intérêt d'une durée de 08 ans à la Commune.

Ce prêt d'un montant maximum de 6 575.50, soit 6 575.50 du montant HT de la dépense sera remboursé par 07 annuités constantes de 821.00 € et 01 annuité de 828.50 €.

PRET DEPARTEMENTAL POUR L'AMENAGEMENT DU BUREAU DE LA POSTE

Monsieur le Maire rappelle la demande d'aide sollicitée auprès du Conseil Départemental pour l'aménagement du bureau de poste

Puis il donne lecture de la décision de la Commission Permanente du Conseil Départemental en date du 24 septembre 2020 qui attribue un prêt sans intérêt d'une durée de 08 ans à la Commune.

Ce prêt d'un montant maximum de 32 563.20 €, soit 28.15 % du montant HT de la dépense sera remboursé par 07 annuités constantes de 4 040 € et 01 annuité de 4 073.20 €

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le 28 décembre il a eu une réunion avec des membres de la Poste, concernant la réduction du temps d'ouverture de 40 % pour passer à environ 18 heures d'ouverture à compter du mois d'avril prochain.

Monsieur le Maire indique que l'état a participé à la hauteur de 1 € par masque pour l'achat de masque réutilisable.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'au 30 décembre 2020 les frais liés à la COVID pris en charge par la commune s'élèvent à 7 838.15 €.

Monsieur le Maire informe que la réunion du SMEAG se tiendra le 28 janvier.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la carte de vœux envoyée par le Maire de la Commune de Bon Repos sur Blavet (Bretagne), commune jumelée avec Saint-Martory depuis quelques années.

Monsieur le Maire informe que l'INSEE a envoyé le dernier recensement de la population au 01 janvier 2018, 1 011 habitants sur la commune de Saint-Martory.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les communes de Saint-Martory, Salies du Salat et Aspét ont été retenues au programme « des petites ville de demain ». La demande de l'adhésion à ce programme émanant de la Communauté de Communes.

Monsieur le Maire informe qu'une subvention de 62 448.40 € pour une demande de 64 000 € a été accordée par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour les travaux de cheminement piétonnier de l'avenue Saint-Martin-Latrilie.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que chacun peut s'inscrire pour participer aux travaux du groupe de travail « Plan Climat et Maitrise de l'Energie » ainsi qu'aux commissions SCOT, ADS, agriculture.

Remerciements de la ligue contre le cancer pour la subvention

Remerciements de Monsieur le Maire d'ASPÉT pour la collaboration de notre secrétaire de mairie pour la réalisation des payes des agents.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un courrier a été envoyé à Monsieur le Président du Conseil Départemental concernant le passage des convois exceptionnels qui empruntent la D817 et qui abiment les abords.

Monsieur David GARDELLE fait une présentation du SYCOSERP, de sa gouvernance et de son fonctionnement.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux sont à prévoir sur la berge de la Garonne au niveau de l'Eglise, une réunion est prévue avec le Syndicat Garonne Amont.

Monsieur le Maire informe que suite à son courrier à Monsieur le Président de République, une réponse lui été faite.

Monsieur le Maire informe que cette année il n'y aura pas de cérémonie pour les vœux en raison des protocoles sanitaires.

Monsieur le Maire fait un point sur la maison de retraite et la cantine.

La séance est levée à 22 heures

Le Maire,



Raoul RASPEAU